



287

NUMÉRO

Vendredi 22 février 2008

NOTES D'IÉNA

INFORMATIONS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

« AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE : ENTRE PROXIMITÉ ET EXCELLENCE »

RAPPORTEUR :**JEAN-PIERRE DUPORT**

AU NOM DE LA SECTION
DES ÉCONOMIES RÉGIONALES ET
DE L'AMÉNAGEMENT DU
TERRITOIRE
PRÉSIDIÉE PAR
HUBERT-MARIE GHIGONIS

Mis en cause pour son manque de lisibilité et tenu d'accroître ses performances dans un environnement économique en évolution rapide, notre système de recherche et d'enseignement supérieur est à la croisée des chemins.

C'est aujourd'hui un nouvel équilibre qu'il lui faut trouver pour concilier les enjeux d'excellence d'une recherche soucieuse d'atteindre une reconnaissance internationale par la concentration et les exigences de proximité d'une formation encline à s'implanter de façon fine sur le territoire pour répondre à la demande sociale.

Il doit simultanément viser l'ouverture sociale, l'excellence internationale et la proximité. Face à ces défis, il se trouve confronté à des exigences parfois contradictoires d'acteurs de plus en plus nombreux, établissements, étudiants, collectivités territoriales, entreprises, Union européenne.

La loi de programme pour la Recherche a apporté des réponses en dynamisant les partenariats. Quant à la loi LRU, elle a accru l'autonomie des universités et consacré la participation des acteurs économiques et des collectivités territoriales à la définition des politiques de formation. Mais il faut aller au-delà en renforçant encore davantage les synergies.

**Assemblée plénière
des 26 et 27 février 2008**

Avertissement : cette note d'Iéna présente le projet d'avis qui sera examiné par l'assemblée plénière des 26 et 27 février 2008

A - VALORISER UNE ORGANISATION TERRITORIALE EN RESEAU

► Par une politique de qualification des sites

En préalable, compte tenu de la baisse des effectifs étudiants, aucune nouvelle implantation universitaire n'est justifiée. Pour que la répartition spatiale des établissements soit un facteur de réussite, il convient de valoriser les atouts de chaque site dans son ou ses domaines d'excellence.

Une des premières missions confiées à l'Agence d'évaluation (AERES) pourrait concerner les antennes afin de distinguer celles offrant des premiers cycles délocalisés (qui doivent être complémentaires des seconds cycles proposés par l'université-mère) et les sites dédiés à l'enseignement professionnalisant (où il faut développer une formation en liaison avec le tissu économique local).

Les structures délocalisées contribuent à l'accueil des étudiants défavorisés. Aussi n'est-il pas proposé de supprimer systématiquement les premiers cycles généralistes. Il faut par contre y repérer les bonnes pratiques en termes d'innovations pédagogiques notamment, afin d'en faire des laboratoires vis-à-vis des universités-mères. Pour certaines, dont le succès est conditionné par l'implication du système économique local dans le transfert de technologies, le modèle des plates-formes technologiques peut s'avérer approprié.

► Par la mise en place des Pôles de recherche et d'enseignement supérieur (PRES)

Il conviendra de tenir compte de la diversité des configurations universitaires. Ainsi, les grandes universités de recherche et les universités régionales dotées de laboratoires reconnus à l'international peuvent constituer un premier cercle, celui qui est concerné par la recherche et pour lequel l'articulation avec les pôles de compétitivité et les réseaux de recherche avancée est indispensable.

Schématiquement trois types de PRES peuvent être envisagés : le PRES métropolitain, pour une région disposant de plusieurs grandes villes universitaires ; le PRES régional, pour une région ne disposant que d'une grande ville universitaire ou pour une petite région où ce type de PRES permettra d'associer l'ensemble des villes moyennes ; le PRES interrégional, pour les petites et moyennes régions, sur la base d'une logique économique commune.

S'il est indispensable de pousser à la mise en place de PRES, en revanche, il n'est pas certain qu'il faille couvrir tout le pays, ni systématiquement rester dans le cadre des régions administratives, ni encore écarter la possibilité de structure transfrontalière.

Les PRES, bien qu'ils concernent d'abord les universités, auront un effet d'entraînement d'autant plus fort qu'ils intégreront des écoles et que les organismes de recherche y seront associés. De façon générale, comme toute structure de mutualisation, les PRES ne prendront tout leur sens que dès lors qu'ils seront reconnus comme guichet unique par tous.

RENATER et les universités numériques en région, dispositifs permettant de concilier l'éclatement territorial avec les stratégies de mutualisation, doivent être développés, en veillant à ce que l'apport des TIC porte aussi sur les contenus.

B- METTRE EN ŒUVRE DES STRATEGIES REGIONALES D'INNOVATION

► Instaurer une gouvernance partagée

Les régions et les agglomérations, de par leurs compétences en matière d'aménagement du territoire, d'urbanisme et de transports, ont vocation à travailler en synergie avec le monde de l'enseignement supérieur et de la recherche pour la création de véritables campus. Les partenaires économiques et sociaux ainsi que les collectivités territoriales doivent voir leur poids renforcé dans les conseils d'administration des PRES. Les CESR et les conseils de développement des métropoles, sans nécessairement être représentés au sein des PRES, pourraient leur être associés.

► Articuler les dispositifs

Si la mise en place des PRES, RTRA et Instituts Carnot a en partie répondu à la question de l'excellence, il reste à articuler ces dispositifs du système français de recherche et d'innovation avec les politiques de développement économique des territoires notamment les pôles de compétitivité. Le PRES pourrait être un lieu de cohérence. De la même manière, toutes les structures dédiées à l'innovation au sein d'une région doivent travailler en complémentarité : ainsi en est-il des cellules de valorisation des universités avec l'agence régionale de l'innovation et le CRITT.

Il faut également articuler l'innovation régionale avec l'action des grands organismes de recherche et améliorer notre système de valorisation en rationalisant les dispositifs existants, en favorisant le rapprochement entre laboratoires publics et entreprises et en facilitant la mobilité des chercheurs.

À l'image de celui élaboré par la région Rhône-Alpes, la mise en place de schémas régionaux consacrés à la recherche et à l'enseignement supérieur doit être encouragée. Ces schémas devront être articulés avec les schémas régionaux de développement économique.

Quant à la coordination interne des dispositifs du SFRI, elle devrait être confiée au Délégué régional à la recherche et à la technologie dont le rattachement au rectorat pourrait être envisagé. Son action serait facilitée par la création dans chaque région d'un conseil scientifique et de la recherche réunissant chercheurs et professionnels de la valorisation, dont il assurerait le secrétariat.

► Optimiser la ressource humaine

Les professeurs agrégés (PRAG) pourraient être affectés en priorité dans les premiers cycles afin de faciliter la transition entre le secondaire et le supérieur. Une meilleure répartition entre professeurs du secondaire, professeurs associés et enseignants-chercheurs dans les sites dédiés à l'enseignement

technologique devrait permettre de réaliser une réelle adéquation avec le besoin en transfert technologique de ces sites. Une augmentation des postes de personnels administratifs (IATOS) donnerait aux enseignants-chercheurs du temps pour se consacrer à leurs missions essentielles.

C- FAVORISER L'INSERTION PROFESSIONNELLE

► Par l'orientation des étudiants

Les mesures du plan « Réussir en licence » devraient conduire à l'instauration d'un véritable service de l'orientation entre le secondaire et le supérieur. Une mobilisation accrue des enseignants sera nécessaire, ce qui suppose que ceux-ci puissent s'appuyer sur des professionnels dédiés. L'orientation doit en outre s'inscrire dans une politique globale de la formation qui pourrait utilement être définie dans le cadre des PRES. L'orientation à l'université gagnera à être articulée avec la politique de formation professionnelle des conseils régionaux.

Si le plan « Réussir en licence » prévoit des dispositions pour ouvrir en priorité aux lycéens issus des formations technologiques les sites consacrés à cet enseignement, il faut aller plus loin : tout en augmentant leurs capacités, il convient d'inciter les IUT à accueillir davantage de titulaires des bacs technologiques, voire à réserver à ces derniers un pourcentage significatif de places.

Il faut aussi faire de l'apprentissage une voie d'excellence et accorder une place plus large à la formation permanente ; à cet effet, les missions du CNAM doivent être adaptées par rapport au LMD.

► En intégrant l'objectif d'insertion dans l'enseignement

Pour préparer les étudiants aux réalités du monde économique, l'université doit développer les formations en alternance, favoriser le travail en équipe et renforcer ses relations avec les grandes écoles. Il conviendra de former les enseignants-chercheurs à de nouvelles compétences en lien avec la compétitivité des territoires et l'emploi, et de reconnaître ces compétences dans la carrière.

L'économie de la connaissance étant à la fois la plus territorialisée et la plus globalisée, il faudra favoriser la mobilité des étudiants français à l'étranger et l'accueil d'étudiants étrangers dans les formations nationales, y compris les formations technologiques dédiées aux besoins du développement local.

D- ORGANISER L'ACCUEIL DES ETUDIANTS, ENSEIGNANTS ET CHERCHEURS

► Offrir un vrai choix aux étudiants

Une réflexion s'impose sur la mobilité des étudiants ainsi que sur les politiques publiques leur permettant d'accéder aux études qui leur conviennent où que ce soit sur le territoire. Si les conditions d'accueil ou de transports sont essentielles, une refonte des bourses devrait également être envisagée pour accompagner la politique des sites.

La question du logement étudiant doit être traitée quantitativement mais aussi qualitativement. L'action des CROUS doit être recentrée sur leur cœur de métier - œuvres sociales et gestion du logement. En revanche, la construction de logements devrait être déplacée vers les collectivités territoriales ou vers les universités elles-mêmes qui pourraient faire appel aux opérateurs du logement social dans le cadre de partenariats public-privé (PPP).

► Améliorer l'accueil des enseignants et chercheurs

La reconnaissance de campus visibles à l'international ne peut faire abstraction d'une politique pour attirer des chercheurs de renommée mondiale. Les collectivités peuvent jouer un rôle majeur en instaurant des mesures financières incitatives, mais aussi en utilisant leurs compétences pour inscrire l'attractivité du site universitaire dans le cadre de vie de leur région ou de leur ville.

E- PREVOIR DES FINANCEMENTS A LA HAUTEUR DES ENJEUX

► Poursuivre l'effort consenti à partir de 2008

Le gouvernement s'est engagé, d'ici 2012, à augmenter de 25 % le budget de R&D et de 50 % celui de l'enseignement supérieur. Il est impératif que ces engagements soient tenus. L'effort de la France doit rejoindre celui des pays de l'OCDE.

► Partager les contributions

Une gouvernance partagée doit avoir pour corollaire une répartition des financements. Il est nécessaire que l'Etat augmente ses dotations pour porter le financement par an et par étudiant à 12 000 euros dans les filières générales et d'IUT.

Les collectivités doivent développer les actions en faveur de l'accueil des étudiants, enseignants et chercheurs (logements, transports, plates-formes technologiques, aide aux start-up...). Une décentralisation de l'immobilier universitaire au niveau des régions n'est en revanche pas souhaitable, sauf au cas par cas pour certaines antennes délocalisées.

En ce qui concerne les entreprises, pour les sites dédiés à l'enseignement technologique, la taxe d'apprentissage pourrait être perçue directement par le site délocalisé. Enfin, s'il n'est pas illogique de demander aux étudiants de participer davantage aux frais de scolarité, ces participations doivent être modulées selon les ressources et assorties d'une véritable aide sociale aux études.

Pour améliorer notre système d'enseignement supérieur et de recherche, le CES préconise :

1. Une organisation territoriale en réseau

➤ Une politique de qualification des sites

Consistant, après l'instauration d'un moratoire sur toute nouvelle implantation, à évaluer les antennes universitaires pour leur donner caractère et spécificité et à valoriser chaque site dans son domaine d'excellence.

➤ La mise en place, sans systématisme, de PRES

Tenant compte de la diversité des configurations universitaires (universités « de recherche » ou universités « de proximité ») ou régionales (grandes ou petites régions avec ou sans métropole universitaire) mais intégrant tous les partenaires (universités, écoles, organismes de recherche).

2. Un système placé au cœur des stratégies régionales d'innovation

➤ Une gouvernance partagée

Incluant les acteurs économiques et sociaux, les collectivités territoriales, notamment les agglomérations et les régions, et les représentants de la société civile.

➤ Une articulation des dispositifs

Qu'il s'agisse du système français de recherche et d'innovation avec les pôles de compétitivité, de la recherche publique avec la recherche privée ou encore des différentes structures consacrées à l'innovation au sein d'une région, le tout inscrit dans des schémas régionaux dédiés.

3. Un système au bénéfice des étudiants, des enseignants et des chercheurs

➤ Des tâches mieux réparties pour les personnels

Grâce à une orientation privilégiée des PRAG vers les premiers cycles et un accroissement des postes de IATOS pour permettre aux enseignants-chercheurs de consacrer plus de temps à leurs activités essentielles.

➤ Une meilleure insertion professionnelle des étudiants

Par l'instauration d'un véritable système d'orientation au sein de l'université et l'augmentation des capacités des IUT assortie de mesures destinées à y augmenter la part des bacheliers technologiques et professionnels.

➤ Des conditions d'accueil favorisant la mobilité pour tous

Par la mise en place de politiques d'accueil et de transports, un effort quantitatif et qualitatif en matière de logement étudiant, le recentrage de l'action du CROUS sur les œuvres sociales et une refonte des bourses.

**

L'État s'est engagé à augmenter de 50 % le budget de l'université d'ici 2012. Il est impératif que ces engagements soient tenus et que tous les partenaires, collectivités, entreprises et étudiants, acceptent un partage des financements.

Jean-Pierre DUPORT

Né le 11 juillet 1942
à Saint-Sever (Landes)

Préfet de région
honoraire

Conseiller d'État en
Service Extraordinaire



Fonctions au CES

- Membre du groupe des entreprises publiques ;
- Membre de la section des économies régionales et de l'aménagement du territoire

Il a été notamment :

- Directeur de l'architecture (1981-1985) ;
- Directeur de l'architecture et de l'urbanisme (1985-1987) ;
- Délégué à l'aménagement du territoire et à l'action régionale (1989-1993) ;
- Préfet de Seine-Saint-Denis (1993-1997) ;
- Directeur du cabinet du ministre de l'Intérieur (1997-1998) ;
- Préfet de la Région Île-de-France, Préfet de Paris (1998-2002) ;
- Président du Conseil d'administration de Réseau ferré de France (2002-2005)